

## ➔ la 1<sup>ère</sup> semaine

### ➔ Communiquer

- Acheter une carte SIM française pour avoir un numéro ou vous joindre en France

### Et/ou

- Acheter une carte téléphonique internationale (tarifs préférentiels pour téléphoner dans certains pays)

### ➔ Rencontrer votre établissement

- Passage au service des Relations Internationales : rencontrer ses contacts, récupérer les informations sur l'établissement, sur les services proposés, le guichet d'accueil...
- Passage au service des inscriptions : valider l'inscription administrative, paiement des frais d'inscription et délivrance de la carte d'étudiant
- Sécurité sociale obligatoire : elle a été enregistrée et payée au moment de l'inscription administrative. Vous recevrez votre **Carte Vitale**, preuve de cette inscription, qui permet l'enregistrement automatique des actes médicaux pour leur remboursement par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Demander l'adresse de la CPAM
- Mutuelles étudiantes : l'inscription à la Sécurité Sociale vous permet de choisir une Mutuelle (non obligatoire). La Mutuelle des Étudiants : [www.lmde.fr](http://www.lmde.fr) ; La Smerep, la mutuelle étudiante : [www.smerep.fr](http://www.smerep.fr) ; Emevia qui regroupe des mutuelles étudiantes régionales : [www.emevia.com](http://www.emevia.com)
- Passer au département dont vous dépendez ou à l'UFR dans les universités : obtenir son emploi du temps
- Passer à la bibliothèque de l'établissement : vérifiez que la carte de bibliothèque fonctionne (c'est en général la même carte que la carte d'étudiant).
- S'informer sur l'existence d'un guichet d'accueil : vérifiez les services disponibles (CAF, préfectures, banque, mutuelle, transports en commun, etc.) pour planifier vos démarches administratives
- S'inscrire à la semaine d'intégration : si elle existe dans votre établissement, c'est un bon moyen pour s'intégrer, découvrir la ville, la région, parler français, rencontrer d'autres étudiants...
- Repérer le CROUS et le Resto U (sont à récupérer au CROUS, les tickets Resto U, le pass Culture...)
- Aller voir les associations étudiantes, découvrir les activités...

## ➔ la 1<sup>ère</sup> semaine

### ●●● CONSEIL

N'essayez pas de tout faire la première semaine, vous avez le temps, listez vos impératifs et vos délais et installez-vous tranquillement. ●●

### ➔ Les premières démarches :

#### Banque

Ouvrir un compte en banque en France : il faut une adresse et un justificatif de domicile (bail, facture EDF, etc.). Dans l'attente d'un logement permanent, il est parfois possible de donner (temporairement) l'adresse du service des RI de l'université avec une copie du passeport et un justificatif de domicile (dans son pays). Dès votre entrée dans votre logement, vous pourrez faire modifier votre adresse.

### ➔ Bon à savoir

- ✓ *Demander plusieurs RIB : ce document permet de faire des opérations directement sur votre compte sans passer par l'établissement d'un chèque (paiement du loyer, des factures, versement des remboursements de sécurité sociale, versement d'un salaire...). Il vous sera demandé lors de vos démarches administratives (logement, CAF, assurance, téléphone, etc.).*
- ✓ *La carte bancaire est payante.*
- ✓ *Le chéquier est gratuit, mais prend quelques jours pour être disponible après l'ouverture du compte. Il peut être envoyé par la Poste ou retiré à la banque. Le paiement par chèque est encore fréquent en France.*

## S'installer

### Je cherche un logement permanent

#### → la 1<sup>ère</sup> semaine

- ↳ Se renseigner à l'université ou l'école qui peut aider à la recherche : site web dédié, associations étudiantes
- ↳ Se rendre au Crous qui organise des Journées logement. Pour des chambres en cité universitaire, contactez les régulièrement, certaines peuvent se libérer en cours d'année.
- ↳ Utiliser les sites de logement, de collocation, se rendre aussi directement dans les agences de location (cf Fiche « Logement, le plus tôt possible »)

#### ↳ Constitution du dossier

- Un RIB, pour le paiement du loyer
- Une photocopie de la carte étudiant
- Un chèque de caution (1 mois de caution)
- Une lettre des garants, une copie de l'avis d'imposition des garants et leur justificatif de domicile

#### ↳ Les garants

Pouvoir louer un logement demande de présenter un garant résidant en France (personne physique).

- ✓ C'est le garant qui s'engage à rembourser des loyers impayés. Le revenu du garant doit être au moins égal à 3 fois le montant du loyer
- ✓ Certaines banques ou mutuelles peuvent proposer des contrats de « garantie locative » payants

#### ↳ La caution/dépôt de garantie

- ✓ Elle correspond au montant dû par le locataire au propriétaire au moment de la signature du bail.
- ✓ La caution est encaissée par le propriétaire et conservée pendant toute la durée de la location, puis restituée après l'état des lieux de sortie du logement.

#### ↳ À noter

La mutuelle étudiante LMDE et la Banque Populaire ont créé un dispositif de garantie bancaire et de caution solidaire dont peuvent bénéficier les étudiants qui ont choisi cette mutuelle et cette banque. [www.labanquedesetudiants.com](http://www.labanquedesetudiants.com)

## S'installer

### Je cherche un logement permanent

#### → la 1<sup>ère</sup> semaine

#### ↳ Bon à savoir

- ✓ Préparez tous ces documents, en plusieurs exemplaires, si vous devez déposer plusieurs dossiers.
- ✓ N'hésitez pas à faire plusieurs demandes, à appeler directement les agences de location ou les propriétaires au téléphone, à se rendre sur place : cela facilite les démarches.
- ✓ La caution solidaire qui permet à une personne de se porter caution en cas de non-paiement du loyer (c'est à dire de payer à la place du locataire) a été mise en place dans certaines régions (Aquitaine et en Midi-Pyrénées) et devrait être généralisée à toute la France au courant de l'année 2013. Se renseigner auprès du Conseil Régional, dans les services de la vie étudiante.

#### NOTES

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## S'installer

## J'ai trouvé un logement permanent

➔ la 1<sup>ère</sup> semaine

## ➔ Souscrire une assurance habitation

Cette assurance obligatoire couvre les problèmes qui peuvent subvenir dans un logement :

- ✓ Problèmes ponctuels (serrurerie, plomberie, chauffage/gaz/électricité), avec un contact téléphonique, pour organiser une intervention en urgence.
- ✓ Problèmes de sinistres dans le logement (incendie, tempête, catastrophe naturelle) avec prise en charge (hébergement provisoire, etc.).

## ➔ Bon à savoir

Selon votre mutuelle étudiante, il existe des réductions chez certains assureurs, renseignez-vous lors de l'inscription à la mutuelle étudiante.

Il existe aussi de nombreux sites internet pour comparer les assurances, selon votre logement, votre ville, votre âge, etc.

Quelques exemples :

<http://www.lesfurets.com/assurance-habitation> - <http://www.lelyn.fr/assurance-habitation.aspx>

## ➔ Souscrire un abonnement EDF/GDF : gaz et électricité

Pour avoir son propre abonnement à l'électricité et/ou au gaz (selon votre logement, vous n'avez pas systématiquement le gaz), vous pouvez facilement déclarer votre emménagement par internet : <http://particuliers.edf.com> > Je déménage ou par téléphone : 09 69 32 15 15

il vous faudra :

- Avoir le numéro inscrit sur le compteur électrique et le nom de l'ancien occupant (à demander au bailleur)
- Avoir un RIB à portée de main pour la souscription au prélèvement automatique
- Noter les chiffres du compteur électrique installé dans le logement

## S'installer

## J'ai trouvé un logement permanent

➔ la 1<sup>ère</sup> semaine

## ➔ Souscrire un abonnement Internet, téléphone et téléphone portable

Il existe en France de nombreux opérateurs et fournisseurs internet qui proposent des offres donnant accès à la fois à Internet et au téléphone (forfaits limités et illimités avec options pour l'international). S'y ajoutent souvent les abonnements pour le téléphone portable (envoi d'une carte SIM). Ces offres permettent de tout regrouper sur une seule facture. Ces offres se trouvent sur internet ou dans des boutiques dédiées. Il faut parfois attendre quelques jours avant que le réseau internet et/ou téléphone ne fonctionne.

Selon la ville et les besoins il existe des sites internet qui permettent de comparer les offres et de trouver les points de contact :

<http://www.ariase.com/fr/comparatifs/>

<http://www.dslvalley.com/adsl/comparatifadsl.php>

<http://www.zoneadsl.com/comparatif/offres-internet-telephonie-illimitee.html>

Pour faire cette demande, il vous faudra :

- Avoir un RIB
- Avoir une photocopie de votre passeport + visa
- Avoir une photocopie de justificatif de domicile (EDF, bail...)

## S'installer

Je découvre mon quartier, je repère mes commerçants, mes trajets...

 la 1<sup>ère</sup> semaine

## MON QUARTIER

 La bibliothèque municipale

Adresse : \_\_\_\_\_

Jours et horaires d'ouverture : \_\_\_\_\_

Y aller :

en bus, métro, train : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_

Fréquence de passage : \_\_\_\_\_

 La librairie

Adresse : \_\_\_\_\_

Jours et horaires d'ouverture : \_\_\_\_\_

Y aller :

en bus, métro, train : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_

Fréquence de passage : \_\_\_\_\_

 Le cinéma le plus proche

Adresse : \_\_\_\_\_

Jours et horaires d'ouverture : \_\_\_\_\_

Y aller :

en bus, métro, train : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_

Fréquence de passage : \_\_\_\_\_

 Autres : salle de sport, parc, théâtre.....

Adresse : \_\_\_\_\_

Jours et horaires d'ouverture : \_\_\_\_\_

Y aller :

en bus, métro, train : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_

Fréquence de passage : \_\_\_\_\_

## S'installer

Je découvre mon quartier, je repère mes commerçants, mes trajets...

 la 1<sup>ère</sup> semaine

## MON QUARTIER

 La banque

Adresse : \_\_\_\_\_

Jours et horaires d'ouverture : \_\_\_\_\_

Y aller :

en bus, métro, train : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_

Fréquence de passage : \_\_\_\_\_

 La Poste

Adresse : \_\_\_\_\_

Jours et horaires d'ouverture : \_\_\_\_\_

Y aller :

en bus, métro, train : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_

Fréquence de passage : \_\_\_\_\_

 La mairie

Adresse : \_\_\_\_\_

Jours et horaires d'ouverture : \_\_\_\_\_

Y aller :

en bus, métro, train : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_

Fréquence de passage : \_\_\_\_\_

 La préfecture /l'OFII

Adresse : \_\_\_\_\_

Jours et horaires d'ouverture : \_\_\_\_\_

Y aller :

en bus, métro, train : \_\_\_\_\_ N° : \_\_\_\_\_

Fréquence de passage : \_\_\_\_\_

## S'installer

Les démarches administratives à faire en premier

➔ la 1<sup>ère</sup> semaine

## ●●● CONSEIL

Faire valider son titre de séjour et obtenir son récépissé et son rendez-vous à l'OFII. Cette démarche permet de s'inscrire à la CAF (aides au logement ...). Votre visa de long séjour ne vaut titre de séjour que s'il a été validé par l'OFII. ●●

## ➔ Bon à savoir

Le guichet d'accueil : dédié aux étudiants, animé par des responsables de l'accueil, il permet souvent de trouver plusieurs services en un même lieu, facilitant ainsi vos démarches et vos contacts.

Adresse : \_\_\_\_\_

Jours et horaires d'ouverture : \_\_\_\_\_ De : \_\_\_\_\_ H à \_\_\_\_\_ H

Tél. : +33 (0) \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

## ➔ L'attestation OFII

Si les services de l'OFII ne sont pas présents au guichet d'accueil, il faut envoyer (envoi recommandé avec accusé de réception, disponible à la Poste du quartier) à la direction territoriale de l'OFII de votre lieu de résidence :

- Le formulaire intitulé « demande d'attestation OFII » qui vous a été remis avec votre visa, après avoir complété les rubriques concernant le numéro de votre visa, votre date d'entrée en France ou dans l'espace Schengen et votre adresse en France. A titre exceptionnel, si vous avez perdu ce document, vous pouvez le télécharger sur le site de l'OFII : [www.ofii.fr](http://www.ofii.fr)
- La copie des pages de votre passeport où figurent les informations relatives à votre identité, le cachet apposé par la police aux frontières (ou par les autorités de l'Etat de transit) portant la date de votre passage de la frontière et le visa qui vous a été délivré.

Une attestation de dépôt de dossier vous sera adressée par courrier ; ce document temporaire vous permettra d'attester de la régularité de votre séjour en France dans l'attente de la validation de votre visa par l'OFII.

Vous serez convoqué par l'OFII dans les 3 mois après votre entrée en France pour compléter votre dossier et bénéficier de la visite médicale et/ou de la visite d'accueil.

Adresse de l'OFII dans votre ville d'étude :

Jours et horaires d'ouverture : \_\_\_\_\_

Tél. : +33 (0) \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

[www.ofii.fr](http://www.ofii.fr)>Venir à l'OFII

## S'installer

Les démarches administratives à faire en premier

➔ la 1<sup>ère</sup> semaine

## ➔ Les demandes d'aides au logement (APL, ALS)

Il faut un logement (et donc un bail, ou une attestation du logeur) et un RIB pour faire les demandes d'aide au logement et avoir fait valider votre visa à l'OFII.

La CAF propose un dossier de demande en ligne : [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Adresse de la CAF dans votre ville d'étude :

Adresse : \_\_\_\_\_

Jours et horaires d'ouverture : \_\_\_\_\_

Tél. : +33 (0) \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Pour effectuer cette demande, munissez-vous des pièces suivantes :

- Un document CERFA 10840 téléchargeable sur le site de la CAF ([www.caf.fr](http://www.caf.fr)), intitulé « Demande d'aide au logement ».
- Une copie de votre bail de location.
- Une photocopie de votre carte d'étudiant.
- Une photocopie de votre passeport.
- L'attestation de loyer qui doit être renseignée par votre bailleur.